

Voici les services périscolaires proposés par la commune d'Anneyron.

Organisation des activités

HORAIRES SCOLAIRES :

Primaires : 8h20 -11h35 et 13h25 - 16h10

Maternelles : 8h30 - 11h30 et 13h20 - 16h20

1°) Garderie du matin

Elle se tient dans chacune des écoles :

- Ecole le Petit Prince pour les élèves de maternelle
- Ecole Paul Eluard pour les élèves de primaire

Ce service est pris en charge par les ATSEM d'une part et les agents municipaux d'autre part.

Rappel : la garderie fonctionne à partir de 7h15, inscription préalable et obligatoire par internet jusqu'au matin même.

Le tarif est de 1,60€

2°) Garderie du Soir

Elle ouvre à partir de 16h10 jusqu'à 18h30 à l'école Paul Eluard pour les 2 écoles, les Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi, inscription préalable obligatoire par internet jusqu'au matin même.

A 16h10, garderie pour les primaires dans la cour de l'école et/ou salle Yves Cornillon.

A 16h20 les enfants de maternelle rejoignent l'école primaire.

Vous pouvez récupérer votre/vos enfant(s) à partir de 16h30.

Les Tarifs s'établissent comme suit :

1,90€ jusqu'à 17h30 - 2,85€ jusqu'à 18h et 3,80€ jusqu'à 18h30.

3°) Cantine scolaire

La restauration est centralisée pour les élèves des deux écoles à la cantine de Paul-Eluard où les élèves de maternelle disposent d'un réfectoire séparé de celui des élèves de primaire.

Inscription préalable **obligatoire** jusqu'au jeudi minuit de la semaine « S » pour la semaine « S+1 ».

Les Tarifs sont les suivants :

4,31€ pour les enfants de maternelle

4.86€ pour les enfants de primaires

Ce nouveau dispositif permet de maintenir des tarifs corrects de restauration collective. Depuis le 1^{er} janvier 2023 tout oubli ou négligence est facturé le double. Toutefois, chaque famille dispose d'une marge de 3 oublis sur l'année scolaire.

A l'inverse, chaque annulation, le matin même **avant 9h**, fait l'objet d'un avoir sur votre compte portail famille.

Inscriptions OBLIGATOIRES aux services périscolaires via le portail famille.

Les familles connaissant de réelles difficultés sont encouragées à se faire connaître **avant** d'être redevables à la Collectivité. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pourra leur venir en aide.

Pour cela, joindre Mme Colette BARON en mairie.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une belle rentrée à tous.

Patricia BOIDIN
Maire